



Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le 10/11/2025



ID : 011-211100243-20251104-2025048-DE

Mairie de Bages

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE BAGES

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de BAGES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances au foyer municipal de Prat de Cest, sous la présidence de M. Jean-Louis RIO, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Nombre de Conseillers à la séance : 10

Nombre de Conseillers excusés : 3

Convocation du 27 Octobre 2025

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Henri BUSTO, Stéfan FROWEIN, Charles REALES, Cécile JASSIN, Claudine BOUFFET, Marie-José BOUNOURÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Philippe CARRERA, Sandrine SERRE, Marie-Claude BUSTO.

PROCURATIONS : M. Philippe CARRERA à M. Jean-Louis RIO.

M. Henri BASTIDE est nommé secrétaire.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL M57 - EXERCICE 2025.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2025 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Section de Fonctionnement :

	<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>imputations</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	011	Charges à caractère général	615232 65888	- 8 000€ - 19 000€	
	014	Reversements/restitutions sur impôts et taxes Fournitures ... Entretien et réparations	7391112 739215 60631 6065 615221 61551	+ 4 000€ + 2 000€ + 2 000€ + 2 000€ + 10 000€ + 7 000€	

Section d'investissement :

<u>Opération</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>imputations</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	23	Immobilisations en cours	231	- 100 000€	
	204	Subventions d'équipements versées	204182	+ 24 000€	
	21	Immobilisations corporelles	212 2131 2135 21538 2151 2181 2183	+ 15 000€ + 3 000€ + 2 000€ + 20 000€ + 10 000€ + 25 000€ + 1 000€	

Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire, Après en avoir délibéré à la majorité :

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus ;
- **PRECISE** que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité
 - Affichée en mairie

Pour : 10 (dont 1 procuration)

Contre : 1

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Secrétaire de Séance
Henri BASTIDE



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>